

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 673717 NB INC.	Numéro de permis 2006009	Date d'inspection Le 23 septembre 2022	
Nom de l'établissement La p'tite garderie de Ste. Anne		Numéro de téléphone (506) 743-6038	
Adresse 7554 134 Route Sainte-Anne-de-Kent NB E4S 1H2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	28 sept. 2022	
Commentaires : Lors de l'inspection des dossiers du personnel, la description des responsabilités et des fonctions des employés n'étaient pas dans les dossiers et la personne responsable sur les lieux n'était pas en mesure de démontrer ces documents. Chaque employé doit avoir un document qui indique les tâches et les responsabilités quotidiens des employés. Une copie devra être inséré dans chaque dossier d'employé.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : e) les nom et numéro de téléphone de l'inspecteur.	25(e)	28 sept. 2022	
Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, le mentor en assurance de la qualité a observé que l'affiche indiquant les informations de contacts du mentor en assurance de la qualité et de l'inspecteur/investigateur n'avaient pas été mis à jour. La personne responsable devra mettre à jour cette information afin qu'ils soient mise à jour.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Le mentor en assurance de la qualité est sur les pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection de surveillance, le mentor a été en mesure d'observer les enfants lors de la sieste, une période de jeu libre et les jeux extérieures.</p> <p>Les éducatrices sur les lieux étaient engagés avec les enfants et ont démontré de l'approche positive. De la planification délibéré et de la documentation a été observé. Les zones d'apprentissages et le matériel était approprié pour les intérêts, les besoins et le développement des enfants. Lors des jeux libres, le mentor a observé un groupe d'enfant qui travaillaient en équipe afin de contruire une grande tour. Le mentor en assurance de la qualité a également observé une éducatrice qui animait une lecture dirigé avec deux enfants. L'éducatrice permettait aux enfants de poser des questions et d'explorer le livre à leur rythme.</p> <p>Lors du réveil de la sieste, les éducatrices ont respecté les besoins de chaque enfant en leur permettant un réveil graduel en encourageant les enfants qui étaient reveillé avant les autres enfants de faires des jeux tranquiles.</p>
--

Commentaires généraux

Le mentor en assurance de la qualité a fait un suivi par rapport aux procédures de l'évacuation en cas d'urgence qui inclue les contacts d'urgence. La personne responsable lors de l'inspecteur a démontré le cahier qu'ils ont à la porté qu'ils utilisent en cas d'évacuation et d'urgence.

Lors de l'inspection de surveillance, le mentor en assurane de la qualité a observé que les éducateurs allaient mettre un enfant de trois ans avec les enfants en bas âge afin de compler le ratio dans les deux salles. Le mentor a fait un rappel aux éducateurs et à la personne responsable sur les lieux lors de l'inspection que les enfants en bas-âges ne peuvent jamais être mélangé avec d'autres groupes d'âge. La personne responsable lors de l'inspection a tout de suite fait des ajustements afin qu'ils ne mélangent pas les groupes d'âge. Le ratio a été respecté en tout temps lors de l'inspection de surveillance.

original signé par
Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 septembre 2022

Date

original signé par
Cynthia Wood

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 septembre 2022

Date